



Problèmes avec le bailleur!!!!

Par alex75, le 27/09/2008 à 11:11

Bonjour,rrnrnMa situation est celle-ci : rnrnAyant eu quelques soucis financiers au mois de JUIN, JUILLET , j'ai contacté mon bailleur (social) pour lui demander s'il était possible de régler : rn- la régul d'eau jointe au loyer du mois de juin (environ 500 €) sachant que mon loyer de juin a été payé rn- ainsi que le loyer du mois de juillet (850 euros) rnà la fin du mois d'août avec bien sûr, du coup, le loyer du mois d'août. rnrnEn fait j'avais juste besoin d'un délai. rnrnJ'ai contacté ma référente au sein de l'agence vers mi-juillet. Celle-ci a refusé catégoriquement ma proposition. rnrnNous n'avons pas d'autres choix nous avons fait comme nous lui avons dit et payé le dû fin d'août soit la régul de juin, le loyer de juillet et le loyer d'août.rnrnMais entre temps nous avons reçu un commandement à payer avec des frais d'huissier à notre charge. rnrnJ'ai voulu régler ma situation, je leur ai sollicité un délai, ils ont refusé et m'ont malgré tout adressé un commandement à payer. J'ai été dans de nombreux site il est indiqué que le bailleur doit d'abord trouver une solution amiable avec le locataire et dans le cas où le locataire ne donne pas signe le bailleur engage la procédure.rnrnDans mon cas, j'ai sollicité un accord qu'il ont refusé ai-je un recours pour éviter de payer les frais d'huissier ?rnrn**MERCI D'AVANCE POUR VOTRE AIDE**